



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 1^{er} septembre 2020

INSTITUTION D'UNE DÉLÉGATION SPÉCIALE À NOGENT-SUR-SEINE

À la suite de l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 pour la commune de Nogent-sur-Seine, prononcée le 17 juillet 2020 par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le préfet de l'Aube a institué, en application des articles L. 2121-35 et L. 2121-36 du code général des collectivités territoriales, une délégation spéciale pour remplir les fonctions du conseil municipal.

Cette délégation sera installée le 3 septembre 2020 à la mairie de Nogent-sur-Seine.

Elle est composée de :

- Monsieur Michel DUMAS, chef de service comptable des finances publiques en retraite ;
- Monsieur Claude GRAMMONT, cadre de l'Assedic en retraite ;
- Monsieur Christian POISSENOT, directeur général des services d'une collectivité territoriale en retraite.

La délégation spéciale remplit les fonctions du conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Elle élit son président qui exerce les fonctions de maire. Elle a également pour mission de préparer l'élection du prochain conseil municipal qui sera organisée dans un délai maximal de trois mois à compter de la décision d'annulation devenue définitive des élections.

Les pouvoirs de la délégation spéciale prennent effet à compter de son installation et prendront fin de plein droit dès l'installation du nouveau conseil municipal élu à l'issue des élections.

Les dates de convocation des électeurs seront communiquées prochainement.

Contact presse

Matthieu OLIVIER
Tél : 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 36 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr



